



28 juin 2017

## **Les Nations Unies doivent examiner le rôle de l'État français dans le génocide des Tutsi en 1994**

Le rôle joué par la France dans le génocide de 1994 contre les Tutsi doit être examiné aux Nations Unies dans le cadre de l'examen de son bilan sur les droits de l'homme. La « soumission » du CPCR portera sur le refus de la France de reconnaître son rôle dans le génocide, où plus d'un million de Tutsi et de Hutu d'opposition ont été exterminés entre avril et juillet 1994 et sur sa frilosité à coopérer dans la lutte pour la vérité et la justice.

L'examen se produira à la suite d'une « soumission » envoyée aujourd'hui au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies par l'organisation non gouvernementale Collectif des Parties Civiles pour le Rwanda (CPCR) basée en France dans le cadre de l'Examen périodique universel (EPU) de la France. Le CPCR se bat depuis de nombreuses années pour que les personnes soupçonnées d'avoir participé au génocide des Tutsi et qui vivent en France soient jugées.

Dans sa « soumission » adressée aux Nations Unies, le CPCR dénonce le refus systématique de la France d'extrader les génocidaires présumés au Rwanda pour y être jugés. Une trentaine de demandes individuelles d'extradition ont été rejetées par la Cour de cassation. Le CPCR s'interroge également sur les lenteurs que met la justice française à poursuivre les suspects de génocide. Ces entraves constituent une violation du droit international par la France.

Le président du CPCR, Alain Gauthier, a jugé que la décision du CPCR d'en référer aux Nations Unies était « opportune et indispensable », car la France continue de ne pas reconnaître son rôle dans le génocide des Tutsi au Rwanda.

"Notre seul but est de faire émerger la vérité et que justice soit rendue pour les victimes de ce génocide. La France a toujours choisi de nier et de minimiser son rôle dans le génocide des Tutsi. En choisissant de ne pas extradier ou en tardant à poursuivre les personnes soupçonnées d'avoir joué un rôle actif dans le génocide et qui vivent en France, il a bloqué les efforts pour établir la vérité et rendre la justice », a déclaré Alain Gauthier.

« Pendant des années, nous avons tenté d'alerter les autorités politiques de notre pays, épuisant toutes les ressources politiques et juridiques afin que justice soit rendue aux victimes. Mais après des années de déni et de complicité, il est opportun et nécessaire de renvoyer ces manquements aux Nations Unies, dans l'espoir que le processus de l'EPU aidera enfin à révéler la vérité sur le rôle historique de la France dans le génocide de 1994. »

Dans sa « soumission » aux Nations Unies, le CPCR demande expressément que la France juge Wenceslas Munyeshyaka et Laurent Bucyibaruta, comme elle s'y était engagée en acceptant, en 2007, le transfert des dossiers du Tribunal pénal international pour le Rwanda.

Dans l'affaire Munyeshyaka, les juges d'instruction français ont prononcé un non-lieu en octobre 2015 mais les parties civiles qui ont fait appel attendent toujours la décision de la justice française. Quant à l'affaire Bucyibaruta, la clôture de l'enquête sur son implication dans le Génocide (la plainte date de l'année 2000) vient d'être annoncé, mais on attend encore la décision finale quant à savoir s'il sera déféré devant la Cour d'assises.

Le fait de ne pas poursuivre les personnes accusées de génocide est en contradiction directe avec les obligations internationales de la France en matière de droits de l'homme.

**Notes :**

Le Collectif des Parties Civiles pour le Rwanda (CPCR) est une organisation non gouvernementale basée à Reims, en France. Le CPCR a été créé en 2001 dans le but de poursuivre en justice les personnes soupçonnées d'avoir participé au génocide des Tutsi du Rwanda en 1994 et qui résident sur le sol français.

Site Web : [www.collectifpartiescivilesrwanda.fr](http://www.collectifpartiescivilesrwanda.fr)

Le processus de l'EPU a été mis en place en 2005 et examine le bilan des droits de l'homme de chaque État membre tous les 4,5 ans et fera un rapport avec des recommandations à la France en janvier 2018.

[Http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/UPR/Pages/UPRMain.aspx](http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/UPR/Pages/UPRMain.aspx)

**Contact presse :**

Alain Gauthier, président du CPCR  
Courriel : [cpcr@protonmail.com](mailto:cpcr@protonmail.com)  
Téléphone : +33640570944